

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 JANVIER 2018**

1. **Présents ou représentés:** MORALI.J; CASTANIER.P ; LEPROVOST.R ; LAURANS.G ; MERCEREAU.T ; BOISSON.I ; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B, CALAIS.M-C, FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ( représentée par CALAIS M-Ch) ; GRUCKERT.P ; FERRERES.S ; GOUDIN.H ; VIGUIER M ( représentée par CASTANIER P) , TOUREILLE Ch , PALLIER G (représenté par TOUREILLE C), TEISSERENC E ; ANDRIEU.F

## **Réhabilitation ancienne filature en Maison de Site et aménagement sentiers Demande de subventions**

Mettant à profit l'ouverture prochaine de la Voie Verte sur l'ancienne voie ferrée, la Commune de Sumène souhaite développer un projet d'intérêt économique et touristique.

Il s'agit d'une maison de site, un des principaux équipements de la rencontre entre visiteur et un territoire. C'est un « centre d'interprétation », en lien étroit avec les sentiers de découverte.

Un bâtiment dont l'objet est de présenter un espace naturel ou culturel ; un équipement qui dispose de fonctions d'accueil et de services; un lieu, avant tout, d'initiation au territoire ou au site, un endroit utile et même nécessaire à son interprétation.

Ce projet consiste donc en :

⇒ La réhabilitation de l'ancienne filature Ferrier et de sa terrasse pour la création d'une Maison de Site sur la commune de Sumène.

Cette ancienne filature est située dans le centre ancien en bord de rivière et attenant à un ancien chemin de ronde couvert. Ce sera un lieu d'introduction aux Cévennes méridionales, ouvert et modulable, en lien avec le réseau de sentiers et de randonnées interactifs des environs, dont il présentera la synthèse.

⇒ L'aménagement de quatre sentiers de découverte et d'interprétation, des Erbums (chemin de ronde couvert) ainsi que diverses restaurations.

Le montant total de l'opération qui a été inscrite dans le cadre des contrats de ruralité ( Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises) a été chiffré à 559.888€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant:

1. Fonds Européen : 64.000€ soit 11,43%
2. Etat (Dotation): 139.972€ soit 25%
3. Région : 111.977€ soit 20%
4. Département : 109.794 soit 19,61%
5. Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises: 4030 € soit 0,72%
6. Parc National des Cévennes : 5038 soit 0,9%
7. Bâtiments de France Patrimoine; 6213€ soit 1,11%
8. Autofinancement ou Emprunt : 118.864€ soit 21,23%

Le conseil municipal, avec 2 contres et 3 abstentions

⇒ Approuve ce projet d'investissement et son plan de financement

⇒ Sollicite l'aide des partenaires susdits

⇒ Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

## **Autorisation au Maire de signer la convention d'application de la charte du PNC 2017-2020**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes 2017-2020.

Ce document est l'outil qui recense les actions faisant l'objet d'un partenariat pour décliner territorialement et de manière opérationnelle la charte.

Après examen de chaque ligne et article, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Autorise le Maire à signer cette convention

Désigne Mme Isabelle BOISSON comme élu référent

### **Répartition Amendes de police Demande de subvention**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental par lequel il nous précise que la commune de Sumène peut bénéficier de la répartition des amendes de police 2018.

Après étude les travaux suivants sont retenus:

« Mise en sécurité du centre du village pour un montant de dépenses de 30.318,90 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité:

Sollicite l'aide du Conseil Départemental du Gard pour obtenir une subvention dans le cadre des amendes de police 2018.

S'engage à réaliser les travaux ci-dessus.

### **Bail à usage professionnel Docteur Marie-Aude BONNEL-LUCAS**

Suite aux travaux effectués dans les locaux communaux de l'ancienne Trésorerie, place de la Mairie, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail à usage professionnel avec le Docteur Marie-Aude Bonnel-Lucas, pour une durée de 6 ans à compter du 1er février 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, accorde 2 ans de loyers gratuits et 1 an de charges gratuites au preneur. Sachant que le local est livré équipé par la Commune (mobilier, matériels divers ...).

Le loyer a été fixé à 320€ par mois, auquel on rajoute 60€ de charges mensuelles.

### **Réalisation Voie Verte SUMENE-LE VIGAN**

Dans un contexte de promotion des modes de déplacements doux ainsi que l'essor considérable du vélo, le conseil départemental a développé une politique de réhabilitation de quelques anciennes voies ferrées en voies vertes. Sur notre territoire un premier tronçon a été réalisé entre Molières Cavaillac et Arre, un second entre Quissac et Sauve.

Aujourd'hui des travaux sont en cours pour la partie entre Sumène et Saint Hippolyte du Fort via Ganges.

Les atouts de la voie verte sont nombreux ;

Point de vue social

- ⇒ Utilisation libre et gratuite toute l'année
- ⇒ Lieu de rencontre et de partage, favorisant les liens inter-générationnels
- ⇒ Lieu de multi-activités (marche, randonnée, rollers ...)
- ⇒ Impact positif sur la santé lié à la pratique d'une activité physique
- ⇒ Déplacements en toute sécurité (moins de vélos sur la départementale très fréquentée)

Point de vue économique et touristique

- ⇒ Desserte de divers pôles touristiques
- ⇒ Création de nouvelles offres touristiques avec un allongement de la saison touristique
- ⇒ Retombées économiques importantes avec potentiellement des créations d'emplois (directes ou indirectes)
- ⇒ Rayonnement sur tout le territoire autour de cette colonne vertébrale

Point de vue environnemental

- ⇒ Nouvelle solution de déplacement pour les habitants et touristes (mobilité douce)
- ⇒ Projet respectueux de l'environnement
- ⇒ Aucun impact négatif sur le paysage
- ⇒ Approbation par la population locale de leur environnement patrimonial, naturel et culturel
- ⇒ Découverte et mise en valeur de la faune et la flore
- ⇒ Préservation du linéaire

Afin de relier notre territoire au sud du département il est indispensable que le tronçon le Vigan Sumène soit réalisé. Le raccordement de la Voie Verte de Molières Cavaillac avec le tronçon Sumène Ganges permettrait un développement du sport pleine nature accessible à tous. Cela offrirait également un équipement structurant pour l'offre touristique de notre territoire.

Les conseils municipaux de Sumène et du Vigan demandent conjointement au département:

⇒ D'entamer au plus vite les études nécessaires en vue de la réalisation d'une voie verte cyclo-piétonne confortable et rapide entre Molières Cavaillac et Sumène sur l'ancienne voie ferrée.

⇒ De prévoir les budgets nécessaires à la réalisation du projet à l'horizon 2020.

### **Acquisition Abri voyageur ancienne voie ferrée**

Monsieur le Maire donne lecture d'une promesse de vente faite par le Département à la Commune d'un ancien abri-voyageur (environ 8 m<sup>2</sup>) situé face à l'ex-gare de chemin de fer

Cette cession, à l'euro symbolique, permettant à la commune de réhabiliter ce local et le mettre à la disposition des usagers de la voie verte qui va rentrer en service sous peu.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre):

⇒ Approuve ce projet

⇒ Donne son accord au Maire pour signer tout document nécessaire au dossier

### **Subvention Exceptionnelle ACAM**

Suite à un courrier de l'association de l'ACAM de Sumène il est décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500€ pour aider à la mise en place de la commémoration des 30 ans de l'association.

### **Subvention Exceptionnelle BASKET SUMENE**

Suite à un courrier de l'association de l'ASSE Basket Sumène de Sumène il est décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1200€ pour aider à la mise en place de la commémoration des 70 ans de l'association.